



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

comptes d'affectation spéciale

Question écrite n° 34520

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur le devenir du Fonds national pour le développement du sport. Créé en 1976, le FNDS a permis de nombreuses implantations d'infrastructures sportives dans toute la France. Géré en étroite concertation avec le mouvement sportif, le FNDS est devenu un élément essentiel pour le développement de la pratique sportive. Or, les dirigeants des fédérations sportives ont fait part de leur vive inquiétude de voir le FNDS, jusqu'alors financé sur la base de crédits extrabudgétaires, être intégré au budget de l'Etat. Une telle réforme aurait de graves implications quant au mode de gestion du FNDS et menacerait sa pérennisation. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement concernant le FNDS.

Texte de la réponse

A la suite des critiques portées par la Cour des comptes au système des « comptes d'affectation spéciale », le Gouvernement a entrepris d'intégrer un certain nombre de ceux-ci dans le budget général de l'Etat. Une proposition en ce sens, maintenant la gestion paritaire et assortie de garanties, a été envisagée concernant le Fonds national de développement du sport (FNDS), dans le cadre du projet de loi de finances pour 2000. Consultés sur cette hypothèse, le mouvement sportif et de nombreux élus ont exprimé leur attachement aux finalités et au mode de fonctionnement existants du FNDS. A l'écoute de ces préoccupations et particulièrement soucieux de donner tout son sens à la concertation, le Gouvernement a décidé le maintien de ce compte d'affectation spéciale. La poursuite de la réflexion nécessaire pour encore améliorer le fonctionnement et les missions du FNDS s'effectuera au sein des instances actuelles de gestion paritaire, tant au niveau national que régional.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34520

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1999, page 5331

Réponse publiée le : 4 octobre 1999, page 5787